

Agréer l'avenant 43, Améliorer les conditions de travail pour enrayer les départs des salariés.

**COMPTE-RENDU
CONVENTIONNEL
CPPNI BAASSD
16 SEPTEMBRE 2020**

**Branche
Aide
Accompagnement
Soins
Services
Domicile**

Ordre du jour :

1. Actualité du secteur
2. Formation Professionnelle titre IV
3. Prévoyance et Complémentaire santé
4. EDEC Autonomie Grand Age

1. Actualité du secteur :

L'USB nous informe que les avenants 43 et 44 seront à l'ordre du jour de la Commission Nationale d'Agrément qui se réunit le 17 septembre. Les employeurs ont bon espoir que l'avenant 44 soit agréé. L'augmentation de la valeur du point rendrait les salaires plus attractifs selon eux. La véritable attente reste l'agrément de l'avenant 43. Pour l'USB, il serait absolument incompréhensible qu'il ne soit pas agréé.

Pour FO : si l'avenant 44 est agréé, il ne sera pas suffisant pour répondre aux attentes de tous les salariés. En effet, 10 coefficients en catégorie A restent sous le SMIC et 7 en catégorie B. Pour notre délégation, l'urgence est l'agrément de l'avenant 43 qui permettra une augmentation des salaires de 15 % en moyenne.

À ce jour, nous n'avons pas de retour officiel de la CNA sur l'avis qui a été rendu par la commission d'agrément.

L'USB fait le constat que le nombre de salariés qui démissionnent est en nette augmentation. Ces départs aggravent les tensions liées aux problèmes de recrutement.

Il est certain qu'attendre la prime aussi longtemps a fait déborder le vase déjà bien rempli par des conditions de travail dégradées et des salaires qui n'augmentent pas.

Suite aux annonces de l'État en Août du versement d'une prime Covid, nous constatons des disparités dans les montants et dans les critères appliqués. Un sondage effectué auprès de nos camarades montre que seuls 53 % des salariés ont perçu cette prime.

Notre délégation FO rappelle qu'elle alerte depuis de nombreuses années sur la dégradation des conditions de travail. Le moral et l'épuisement physique de beaucoup de salariés sont atteints irrémédiablement. C'est donc sans surprise que nous constatons leur fuite du secteur. Il est grand temps que nos employeurs mettent en application leurs belles paroles et que se concrétisent tous les rapports gouvernementaux.

Concernant les Équipements de Protection Individuel : à la fin du mois de Septembre, les ARS arrêtent la distribution des masques. Les structures devront les financer. De très grosses tensions au niveau de l'approvisionnement en gants persistent.

FO continue à réclamer des équipements de protection adaptés aux situations que les salariés rencontrent au quotidien. Notre priorité reste la sécurité.

2. Avenant Formation professionnelle titre VI

Ce projet d'avenant a pour objectif la révision du titre VI de la convention collective relatif à la formation professionnelle pour le mettre en conformité avec les nouveaux textes réglementaires. Un texte sera mis à la signature à la prochaine CPPNI.

Les employeurs veulent rendre le secteur attractif, pour notre délégation, cela doit obligatoirement passer par la revalorisation des salaires, mais aussi par une perspective d'évolution de carrière. Or, la révision du titre VI est sans ambition. Elle colle la plupart du temps uniquement, aux dispositions légales. Les quelques nouveautés présentées ne sont pas du tout à l'avantage des salariés. Comme l'a toujours dit FO, le CPF (Compte Personnel de Formation) ne permet pas une évolution de carrière pour accéder à des métiers mieux payés.

3. Prévoyance et complémentaire santé

Depuis la fin des clauses de désignations, le nombre d'assurés du régime de la Branche diminue et met en danger la mutualisation. Pour freiner le départ des structures de la mutualisation et la rendre plus performante, un avenant concernant la complémentaire santé et la prévoyance est en cours d'élaboration.

En effet, la diminution du nombre d'adhérents a des répercussions financières qui obligent la Branche à réfléchir pour maintenir le régime à l'équilibre. Trois scénarios sont proposés : **soit une augmentation des cotisations, soit une baisse des garanties, soit les deux !**

Pour rappel : aujourd'hui, les employeurs quittent la mutualisation, car ils n'ont plus l'obligation d'adhérer aux assureurs désignés par la Branche.

Pour FO, la mutualisation est une force qu'il faut absolument conserver. En effet, plus nous sommes nombreux à adhérer, plus le risque est dilué, moins les cotisations sont élevées... Cela profite donc aux salariés. De plus, en faisant cela, ils font perdre aux salariés le bénéfice des Fonds sociaux.

4. EDEC Métiers du grand âge et de l'autonomie

Le ministère du Travail a sollicité la CPNEFP BAD pour un EDEC GAA (Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences des métiers du Grand Âge et de l'Autonomie) en y associant d'autres Branches Professionnelles. Son but affiché est de renforcer l'attractivité des métiers, de rendre les salariés mobiles entre secteurs sociaux et médico-sociaux en renforçant les passerelles entre les certifications des différents métiers. Bien que la Branche ne soit pas à l'initiative de cet EDEC, elle devra en financer la moitié.

Notre délégation ne se fait pas d'illusion sur la finalité de ce genre d'EDEC. Pour exemple, une des actions propose en réponse aux difficultés de recrutement, la création d'un guide opérationnel. Comment cela va-t-il répondre aux problématiques de pénibilité et de reconnaissance de nos métiers qui sont les premiers freins au recrutement ?

Notre délégation se questionne sur le bénéfice qu'en tireront les salariés du secteur de l'Aide à Domicile.

Paris, le 24 septembre 2020

Pour la délégation FO : Geneviève DEBILLIERS, Isabelle KNOCKAERT, Isabelle ROUDIL